

Avis de constitution

SOCIETE « INTERPROFESSIONNEL DU CEREAL EN COTE D'IVOIRE »
en abrégé « ICCI »

Siège ABIDJAN Cocody Riviera Palmeraie rue

Ministre, Lot: 1770 ; ilot: 99 ; section: tx ; parcelle: 128

19 bp 165 abidjan 19, Lot 1770, Ilot 99

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/03/2025 , et enregistrés au CEPICI le 14/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « INTERPROFESSIONNEL DU

CEREAL EN COTE D'IVOIRE » en abrégé « ICCI »

Objet : - Production, vente et négoce de produits agricoles,

- Vente d'intrants,

- Acquisition et vente d'espace culturel,

- Aménagement d'espace d'entrepôt,

- Recrutements d'employés pour cultures

agricoles et autres employés,

- Acquisition de matériels et tout outil utile à la réalisation de projet,

Et pour la réalisation de l'objet social :

• L'acquisition, l'entretien, la location et la vente de tous meubles et immeubles.

• L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

• La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

• La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

• Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN Cocody Riviera Palmeraie rue
Ministre, Lot: 1770 ; ilot: 99 ; section: tx ; parcelle: 128
19 bp 165 abidjan 19, Lot 1770, Ilot 99

Dirigeant(s) M GUEHI KOULADEROU EVENG (GÉRANT),
Mlle GUEHI APOURE SARA ANICETTE (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-02361 du 29/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°26805/GTCA/RC/2025 du 29/04/2025

